

**Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban
pour une action renforcée****Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme
de Durban pour une action renforcée sur la première partie
de sa première session tenue à Bonn, du 17 au 25 mai 2012**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 b) de l'ordre du jour)	1–3	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	4–17	2
A. Élection du Bureau	4–8	2
B. Adoption de l'ordre du jour	9–16	3
C. Organisation des travaux de la session	17	4
III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17 (Point 3 de l'ordre du jour)	18	4
IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour)	19	4
V. Rapport de la session (Point 5 de l'ordre du jour)	20	4
VI. Suspension de la session	21–24	4

Annexes

I. Agreement concerning the election of officers of the Bureau of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action.....	6
II. Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à sa première session	7

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La première session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée s'est ouverte le 17 mai 2012 à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne).
2. La Présidente de la Conférence des Parties à sa dix-septième session et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa septième session, M^{me} Maite Nkoana-Mashabane, a ouvert la session et souhaité la bienvenue à l'ensemble des Parties et des observateurs.
3. Des déclarations ont été faites par M^{me} Nkoana-Mashabane, par M^{me} Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et par les représentants de 24 Parties, notamment au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, de l'Union européenne et de ses États membres, des pays les moins avancés, de l'Alliance des petits États insulaires, des États d'Afrique, de la Ligue des États arabes, de la Coalition des pays à forêts tropicales humides, des pays membres du Groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), du Groupe des pays en développement montagneux sans littoral, d'un groupe de 6 Parties, de la Commission des forêts d'Afrique centrale, d'un groupe de 4 Parties et d'un groupe de 28 Parties. Des déclarations ont également été faites pour le compte d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, d'administrations locales et d'autorités municipales, d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes et d'ONG représentant la jeunesse, ainsi que par un représentant d'ONG de défense de l'environnement.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Bureau

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point subsidiaire à ses 2^e et 5^e séances, tenues les 18 et 25 mai, respectivement.
5. À la 1^{re} séance du Groupe de travail spécial, M. Robert F. Van Lierop, Vice-Président de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties désigné par la Présidente de la dix-septième Conférence des Parties et de la septième Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties (ci-après «la Présidente») pour assurer la présidence de la session conformément à l'article 24 du projet de règlement intérieur, a informé les Parties que la Présidente avait demandé à M^{me} Nozipho Mxakato-Diseko (Afrique du Sud) de mener des consultations avec les présidents des groupes régionaux au sujet de l'élection du Bureau du Groupe de travail spécial.
6. À sa 2^e séance, le 18 mai, le Groupe de travail spécial est convenu qu'un membre désigné par la Présidente présiderait les travaux du Groupe de travail spécial en tant que Président intérimaire au plus tard jusqu'à la fin de la session, et que les consultations concernant l'élection du Bureau continueraient jusqu'à l'obtention d'un accord à ce sujet à la session en cours. À la 3^e séance, le 19 mai, le Vice-Président a annoncé que le membre désigné par la Présidente pour assurer la présidence par intérim serait M^{me} Sandea de Wet (Afrique du Sud).

7. À la 5^e séance, le 25 mai, M^{me} Mxakato-Diseko a indiqué que les consultations concernant l'élection du Bureau du Groupe de travail spécial avaient été menées à bien, et que les coordonnateurs des groupes régionaux avaient adressé à la Présidente une lettre datée du 25 mai 2012 exposant en détail un accord pluriannuel à ce sujet¹. Le Groupe de travail spécial a accepté l'accord pluriannuel, tel qu'il figure à l'annexe I. Il est par ailleurs convenu de transmettre cet accord à la Conférence des Parties pour approbation à sa dix-huitième session.

8. Le Groupe de travail spécial est convenu que M. Jayant Moreshver Mauskar (Inde) et M. Harald Dovland (Norvège) assumeraient les fonctions de coprésidents et M. Oleg Shamanov (Fédération de Russie) celles de rapporteur par intérim, en attendant l'approbation de l'accord concernant le Bureau du Groupe de travail spécial par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session.

B. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

9. À sa 3^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/ADP/2012/1).

10. Des déclarations ont été faites par des représentants de 29 Parties, notamment au nom de l'Alliance des petits États insulaires, de l'Union européenne et de ses États membres ainsi que des États d'Afrique.

11. Toujours à la 3^e séance, le Groupe de travail spécial a décidé de tenir des consultations informelles sur une proposition formulée par la Présidente par intérim.

12. À sa 4^e séance, le 22 mai, la Présidente par intérim a invité les Parties à partager leurs vues sur la manière de procéder à l'adoption de l'ordre du jour. Des déclarations ont été faites par 30 Parties, notamment au nom de l'Alliance des petits États insulaires, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement et d'un groupe de 36 Parties.

13. À la 5^e séance, le Groupe de travail spécial a adopté l'ordre du jour révisé² comme suit:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux de la session.
3. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17³:
 - a) Questions relatives aux paragraphes 2 à 6;
 - b) Questions relatives aux paragraphes 7 et 8.

¹ Voir l'annexe I.

² Reproduit sous la cote FCCC/ADP/2012/L.1.

³ Ce point de l'ordre du jour sera examiné à la lumière de la décision 1/CP.17 et dans le cadre de la Convention, sans préjuger de la position de telle ou telle Partie ni des travaux des autres organes subsidiaires. Deux séries de questions seront abordées, l'une relevant du point 3 a), l'autre du point 3 b). D'autres pourront être examinées le cas échéant.

4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

14. Au cours de la 5^e séance du Groupe de travail spécial, le 25 mai, le représentant du Venezuela (République bolivarienne du) a demandé au nom d'un groupe de Parties que le texte ci-après, initialement proposé dans une note de bas de page de l'ordre du jour, figure dans le rapport de la session: «La mise en œuvre de la décision 1/CP.17 devrait être examinée du point de vue de sa conformité avec le droit international, en application du principe *pacta sunt servanda* et, en particulier, compte tenu de l'exception concernant le plein respect de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto qui s'y rapporte, pour les Parties qui sont parties à ces instruments.».

15. Également à la 5^e séance, les représentants de deux Parties ont fait des déclarations.

16. M. Mauskar, parlant au nom des deux coprésidents dans ses observations finales, s'est engagé à tenir des consultations avec les Parties concernant la planification des travaux consacrés aux deux séries de questions dont le Groupe de travail spécial est saisi avant sa prochaine réunion.

C. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire)

17. Conformément au paragraphe 15 ci-dessus, le Groupe de travail spécial a reporté l'examen de l'organisation des travaux à sa prochaine réunion.

III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17

(Point 3 de l'ordre du jour)

18. La Conférence des Parties, au paragraphe 8 de la décision 1/CP.17, a décidé de tenir un atelier destiné à rehausser le niveau d'ambition. L'atelier s'est tenu le 21 mai 2012. Tous les exposés présentés lors de l'atelier et le rapport sur l'atelier⁴ sont disponibles sur le site Web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵.

IV. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

19. Aucune question n'a été soulevée ou examinée au titre de ce point.

V. Rapport de la session

(Point 5 de l'ordre du jour)

20. À sa séance de clôture, le 25 mai, sur proposition du Coprésident, le Groupe de travail spécial a autorisé le Rapporteur à finaliser le rapport de la session, sous la supervision des coprésidents et avec le concours du secrétariat.

VI. Suspension de la session

21. À la 5^e séance, le 25 mai 2012, le Coprésident a remercié les délégations pour leurs contributions et le secrétariat pour son concours.

⁴ FCCC/ADP/2012/INF.1.

⁵ http://unfccc.int/meetings/bonn_may_2012/workshop/6663.php.

22. Des déclarations ont été faites par M^{me} Figueres, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et par les représentants de 20 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, des PMA, de l'Alliance des petits États insulaires, du Groupe composite, du Groupe des États d'Afrique, de l'Union européenne et des ses États membres, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de quatre membres de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité des peuples sur le commerce, du Groupe des États d'Europe orientale, de la Ligue des États arabes, d'un groupe de 38 Parties, du Système d'intégration des pays d'Amérique centrale, de 32 membres de la Coalition des pays à forêts tropicales humides, et du Groupe des pays en développement montagneux sans littoral.

23. Le Coprésident a remercié la Présidente intérimaire d'avoir guidé avec compétence les travaux du Groupe de travail spécial.

24. Le Coprésident a ensuite prononcé la suspension de la première session du Groupe de travail spécial.

Annexe I

[English only]

Agreement concerning the election of officers of the Bureau of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action¹

President of COP 17 and CMP 7

Bonn, 25 May 2012

Dear Madam President,

Following further consultations by the Coordinators of regional groups, we would like to inform you that pending endorsement by the Conference of the Parties at its eighteenth session (COP 18) in Doha, an agreement has been reached concerning the election of officers of the Bureau of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action (ADP). This arrangement is outlined in the attached annex.

The arrangement is based on the principles that would guide the election process of the ADP Bureau, which were agreed by Coordinators of all regional groups during the consultations held in Bonn, as you informed Parties at the ADP plenary meeting this morning. The arrangement would be applied on an interim basis by the ADP, pending endorsement by COP 18. The ADP, in its report of this session, would recommend to COP 18 to endorse the arrangement.

We would greatly appreciate if through Ambassador Nozipho J. Mxakato-Diseko (Ambassador at Large for COP 17/CMP 7), the ADP could be informed at its plenary today of this arrangement, and invite the ADP to agree to it, and to forward it to COP 18 for endorsement by the COP.

This arrangement has been agreed by the Coordinators of the regional groups, as confirmed by the signatures below.

Please accept, Madam President, the assurances of our highest consideration.

Original signed by:

Coordinator of the Group of African States on behalf of the African States

Coordinator of the Group of Asia-Pacific States on behalf of the Asia-Pacific States

Coordinators of the Group of Eastern European States on behalf of the Eastern European States

Coordinator of the Group of Latin American and Caribbean States on behalf of the Latin American and Caribbean States

Coordinators of the Group of Western European and other States on behalf of the Western European and other States

Annex

	Non-Annex I Co-Chair	Annex I Co-Chair	Rapporteur
2012/2013	Dr J. Mauskar (Asia-Pacific) (Bonn 2012– end Bonn 2013)	Mr H. Dovland (WEOG)	Mr O. Shamanov (EEG)
2013	Mr K. Kumarsingh (GRULAC) (end Bonn– COP)	Annex I	Non-Annex I
2014	Mr K. Kumarsingh (GRULAC) (COP – COP)	Annex I	Annex I
2015	(Africa) (COP – COP)	Annex I	Non-Annex I

¹ For further information regarding the election of the Bureau of officers of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action, see <http://unfccc.int/bodies/election_and_membership/items/6558.php>.

Annexe II

Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à sa première session

Documents établis pour la session

FCCC/ADP/2012/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/ADP/2012/MISC.1 et Add.1	Views on options and ways for further increasing the level of ambition. Submissions from Parties
FCCC/ADP/2012/MISC.2	Views on options and ways for further increasing the level of ambition. Submissions from intergovernmental organizations
FCCC/ADP/2012/MISC.3 et Add.1	Views on a workplan for the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Submissions from Parties
FCCC/ADP/2012/L.1	Ordre du jour provisoire
FCCC/ADP/2012/L.2	Projet de rapport du Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur sa première session tenue à Bonn du 17 au 25 mai 2012

Autres documents disponibles

FCCC/CP/2011 et Add.1 et Add.2	Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-septième session, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011
FCCC/CP/1996/2	Questions d'organisation. Adoption du règlement intérieur. Note du secrétariat